

Plan pHARe

École Primaire du CHAT PERCHE

Année scolaire 2024/2025



On appelle intimidation ou harcèlement des situations de moqueries, de violences verbales ou physiques, de mises à l'écart répétées envers un élève.

Notre école s'engage pour lutter contre toute forme de violences verbales ou physiques en développant l'attention portée à l'autre .

PREVENIR :

- 10 heures d'apprentissages annuelles du CP au CM2
- Sensibilisation des élèves pour repérer et alerter en cas de besoin
- Une équipe de circonscription formée à la Méthode de la Préoccupation Partagée (MPP) .
- Présentation du protocole aux parents lors du 1^{er} Conseil d'école
- Sensibiliser les parents

REPÉRER :

- L'élève harcelé se confie.
- Un élève (confident ou témoin) ou un adulte (personnel ou parent) a connaissance d'une situation d'intimidation dans l'école

SIGNALER :

Un constat, un doute, j'alerte :

- Un adulte de l'école
- Mes parents
- Un numéro d'alerte: **3018** (numéro gratuit)

Dans tous les cas, la direction d'école est informée . Elle en informe l'IEN (Inspecteur de l'Éducation Nationale) et l'équipe ressources pHARe (Prévention du Harcèlement à l'École) de la circonscription pour avis et suivi.

TRAITER :

_Méthode de la préoccupation partagée (MPP) :

La priorité est d'assurer la sécurité de l'élève cible.

Le premier objectif est de faire cesser la situation d'intimidation envers l'élève concerné et éviter qu'elle ne se reproduise.

Les adultes en charge du traitement de la situation vont mener des entretiens avec les intimidateurs présumés et des témoins.

Ces entretiens auront un caractère non-blâmant et seront abordés comme le partage d'une préoccupation autour de la situation de l'élève cible.

- Écoute bienveillante et confidentielle de l'élève intimidé et de ses parents,
- Très rapidement, première série d'entretiens individuels avec le ou les élèves intimidateurs et des élèves témoins : entretiens menés par des enseignants de l'école ou des membres de l'équipe ressource pHARe visant à l'amélioration rapide de la situation de l'élève cible.
Tous les élèves de l'école peuvent être éventuellement interrogés au cours de l'année en tant que témoins. Cela ne signifie aucunement qu'ils sont impliqués dans des brimades mais simplement qu'ils sont associés au règlement d'une situation.
- Dans la semaine qui suit, deuxième série d'entretiens avec le ou les élèves intimidateurs et les élèves témoins.
- La situation doit être résolue dans les quinze jours.
- Bilans réguliers et vigilance de l'équipe enseignante.
- En cas de besoin, les parents du ou des élèves intimidateurs seront reçus par la directrice et l'IEN de circonscription.

Plan pHARe

École Primaire du CHAT PERCHE

Année scolaire 2024/2025